

# DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## Communauté de Communes Isle Manoire en Périgord

Cette fiche doit être complétée et retournée à VEOLIA EAU (Le Bourg 24330 ST LAURENT SUR MANOIRE ) après en avoir conservé un exemplaire. Dans tous les cas, des pièces complémentaires sont à fournir (voir au verso).

**Les opérations de contrôle du projet et des travaux feront l'objet d'une facture émise par VEOLIA EAU.**

Réservé Communauté : \_\_\_\_\_ Date de réception : / / Date retour au demandeur : / /

### DEMANDEUR

NOM – Prénoms : \_\_\_\_\_ N°PC (cas échéant) : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

### SITUATION DU PROJET

Commune : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### CONCEPTEUR/INSTALLATEUR

Nom : \_\_\_\_\_

Coordonnées : \_\_\_\_\_

### NATURE DU PROJET

Construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire

Réalisation d'une installation d'assainissement sans demande de permis de construire

Modification d'une installation déjà réalisée.

Date de mise en place : \_\_\_\_\_

### ◆ Références cadastrales du terrain

Section (s) : \_\_\_\_\_ N° de Parcelle (s) : \_\_\_\_\_ Lotissement oui non

### LOCAUX A DESSERVIR

#### ◆ Exclusivement à usage d'habitation

Construction neuve Construction existante

Nombre de logements : \_\_\_\_\_

Nombre de chambres par logement : \_\_\_\_\_

#### ◆ Comportant d'autres locaux que ceux d'habitation

Nature des locaux : \_\_\_\_\_

Nombre maximum de personnes présentes simultanément : \_\_\_\_\_

RESTAURANT Nombre de repas servis : \_\_\_\_\_

HOTEL Nombre de chambres : \_\_\_\_\_

Autres : \_\_\_\_\_

### TERRAIN RECEPTEUR

Surface totale : \_\_\_\_\_ m2 Surface disponible pour l'assainissement : \_\_\_\_\_ m2

◆ **Topographie** plat ou peu pentu pente supérieure à 10 cm par mètre

◆ **Eau souterraine :** Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur même temporairement  
OUI NON NE SAIT PAS

Existe-t-il des puits, sources ou captages dans le voisinage de l'habitation dans un rayon de 100 m ? OUI NON  
(si oui, les faire apparaître sur les plans joints au projet) NE SAIT PAS PAS

#### ◆ Nature du sol à 0,50 m de profondeur

terre végétale argile sable roche Autres – Préciser : \_\_\_\_\_  
Ne sait pas

#### ◆ Nature du sol à 1,00 m de profondeur :

terre végétale argile sable roche Autres – Préciser : \_\_\_\_\_  
Ne sait pas

◆ **Test de percolation (perméabilité du sol) (en mm/h) :** \_\_\_\_\_ Ne sait pas

## CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT CHOISI

### 1. Prétraitement des eaux usées

Fosse toutes eaux : Volume : \_\_\_\_\_ l

➤ En cas de réhabilitation uniquement

Fosse septique : Volume \_\_\_\_\_ l Bac à graisses

### Dispositifs complémentaires

Préfiltre ou indicateur de fonct. : Volume: \_\_\_\_\_ l

Bac à graisses : Volume : \_\_\_\_\_ l

Fosse étanche

### 2. Epuration des eaux prétraitées

Tranchées d'épandage en sol naturel    Nombre de tranchées : \_\_\_\_\_    Surface totale pour l'épandage : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Longueur unitaire de tranchées : \_\_\_\_\_ m    Profondeur des tranchées : \_\_\_\_\_ cm

Filtre à sable vertical drainé (prévoir une évacuation des eaux traitées)    Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Terre d'infiltration    Surface base : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Surface sommet : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Filtre à sable vertical non drainé    Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Lit à massif de zéolithe    Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

### 3. Evacuation des eaux après traitement (pour les systèmes drainés)

Fossé                      Réseau pluvial                      Ruisseau, rivière                      Puisard (soumis à dérogation préfectorale)

### 4. Aménagements indispensables / Recommandations

- ✓ Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation de traitement des eaux usées ainsi que les produits chimiques, huiles de vidange, peintures, plastiques, déchets de cuisine, protections périodiques,...
- ✓ Une fosse doit être vidangée tous les 4 ans, les bacs dégraisseurs vérifiés régulièrement
- ✓ L'installateur ne peut être tenu responsable d'un mauvais fonctionnement que s'il n'a pas réalisé les travaux conformément à l'autorisation et à la législation en général
- ✓ Il est recommandé de garder une distance d'au moins 5 m entre le dispositif d'évacuation et la limite de propriété
- ✓ Les puisards et puits perdus sont interdits par l'arrêté du 7 septembre 2009
- ✓ Le système d'évacuation doit être situé à plus de 35 m des points d'eau et plus de 3 m de toutes plantations
- ✓ Ventilation des ouvrages de prétraitement
- ✓ Accès aux ouvrages (travaux, entretien,...)
- ✓ Le rejet des eaux usées traitées vers un exutoire est soumis à une autorisation du propriétaire de l'exutoire

Observations particulières :

## PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

- ❖ Extrait cadastral permettant de situer la parcelle, l'immeuble, les puits, sources et forages dans un rayon de 100 mètres
- ❖ Plan d'implantation donnant les limites du terrain, la situation de l'immeuble sur le terrain et par rapport aux immeubles voisins, la position des différents éléments de l'installation, des canalisations et de l'exutoire, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain.

**Il est important d'attendre l'avis de la Communauté de Communes pour acquérir les matériaux**

## REALISATION DU PROJET

Le propriétaire et son maître d'œuvre (concepteur, installateur), chacun en ce qui le concerne, s'engagent à réaliser une installation d'assainissement non collectif conformément aux dispositions réglementaires applicables, après avoir pris connaissance de l'avis du service de contrôle de la Communauté de Communes Isle Manoire en Périgord.

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

S'engage à régler les sommes dues dès réalisation des contrôles.

**Signature du propriétaire**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du maître d'œuvre**